



OBJ-  
ECTIF **TOUS  
CONNECTÉS!**

# RENCONTRES DE L'INGENIERIE PUBLIQUE

« être acteur de la transformation  
numérique de son territoire »



Comment agir pour permettre  
un bon déploiement de  
la fibre optique ?

- L A  
D R O  
M E -

LE DÉPARTEMENT



## ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE Syndicat mixte

### › Objectif du projet

Le Syndicat mixte ADN a pour objectif le déploiement d'un réseau public de fibre optique à la maison (FTTH) pour 97 % des foyers de l'Ardèche et de la Drôme d'ici à 2025, pour un investissement total de 466 millions d'euros, répartis comme suit : 10 % Région Auvergne Rhône-Alpes, 11 % les deux Départements de l'Ardèche et de la Drôme, 20 % les Intercommunalités + l'Europe, 28 % ADN au travers de l'emprunt et 31 % l'Etat au travers du Plan France Très Haut Débit.

### › Comment agir pour permettre un bon déploiement de la fibre optique ?

- **Réalisez un plan d'adressage complet** : Un nom et un numéro de rue sont indispensables pour pouvoir souscrire le moment venu une offre fibre auprès d'un opérateur. L'adressage permettra :
  - aux entreprises travaux, d'identifier précisément chaque logement à raccorder,
  - à ADN de procéder au raccordement final,
  - aux opérateurs, de commercialiser leurs offres fibre.

De plus, lancer en études une commune non adressée, c'est prendre le risque d'un surcoût de déploiement et d'un retard dans le démarrage des travaux.

Pas d'adresse valide, pas d'abonnement fibre possible.

+ d'infos sur <http://www.ardechedromenumerique.fr> la fiche pratique Les Essentiels « Réaliser son plan d'adressage ».

- **Faites-nous connaître votre PLU** et les points stratégiques à raccorder pour bien dimensionner le réseau : ADN doit mesurer et localiser aussi précisément que possible, le potentiel de prises à raccorder : nouveau lotissement, extension de rue, nouvelle zone d'activité. Ces informations conditionnent le linéaire du réseau, la capacité des câbles à prévoir et l'emplacement du local. Pour cela ADN a créé un outil simple à compléter : ADNmap. Les communes devront :

- vérifier les points stratégiques identifiés par ADN

- ajouter des points stratégiques à raccorder
- localiser leurs futurs projets d'aménagements

#### • Coordonner avec ADN !

Vous avez un projet d'enfouissement de réseaux ou de réfection de voiries ? Informez-en le Syndicat ADN. Le Syndicat pourra, dans certains cas, procéder à la pose de fourreaux en anticipation du déploiement du réseau fibre. La pose de fourreaux en anticipation est opportune :

- dans le cadre d'une coordination de travaux : pose de fourreaux en tranchées communes à un coût marginal (<20€/ml) permettant de réaliser des économies de déploiements
- avant toute réfection de chaussée permettant d'éviter la répétition de travaux sur la voirie et avoir l'assurance de pouvoir déployer avant que le tapis de la voirie ne soit refait à neuf.

**Comment faire ?** Signaler votre projet à ADN en envoyant un mail à [coordinations@sm-adn.fr](mailto:coordinations@sm-adn.fr) au minimum 3 mois avant le lancement des procédures de marchés.

#### • L'outil d'éligibilité A quand la fibre chez moi ?

« A quand la fibre chez moi » permet de suivre le déploiement du réseau public de fibre optique ADN sur son territoire.

A l'aide de votre adresse postale, vous pouvez maintenant connaître la programmation du déploiement sur votre secteur et être tenu informé par mail à chaque nouvelle étape du déploiement (Lancement de la consultation pour choisir les entreprises qui seront en charge des travaux / lancement des études / passage en phase travaux/arrivée des opérateurs / ouverture des services).

Ce nouvel outil sera l'outil principal d'information du Syndicat à destination du grand public. Si vous êtes sollicités par un administré, rendez-vous sur <http://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

Pour accompagner les communes, le Syndicat a rassemblé l'ensemble des pré-requis nécessaires au déploiement dans un Guide à l'attention des élus : Le carnet des bords des communes. Celui-ci vous sera diffusé, en version imprimée, au lancement des déploiements sur votre commune. Sinon, demandez la version numérique à [communication@sm-adn.fr](mailto:communication@sm-adn.fr)

## Contacts

Pour les collectivités

- en matière de communication / [communication@sm-adn.fr](mailto:communication@sm-adn.fr)
- sur la thématique coordination / [coordinations@sm-adn.fr](mailto:coordinations@sm-adn.fr)
- sur la thématique adressage / [adressage@sm-adn.fr](mailto:adressage@sm-adn.fr)
- sur le déploiement / votre EPCI ou le chargé de déploiement ADN en charge de votre secteur (cf. Guide élus).

Pour le grand public

- le site internet du Syndicat / <http://www.ardechedromenumerique.fr>
- la page Facebook du Syndicat / <https://www.facebook.com/ardechedromenumerique/>
- l'outil d'éligibilité A quand la fibre chez moi ? <http://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>